

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 11-10-2019

Version 4

### Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Code produit :** 001583  
**Nom du produit** INDUSTREX SP AC Révélateur

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Produit chimique photographique.  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Carestream Health France SAS, 1 rue Galilée, 93192 Noisy Le Grand cedex, France

#### Pour plus d'informations, contacter :

**Informations sur le produit** +33 (0)1 82 71 11 00  
Pour obtenir des informations sur l'environnement, la santé et la sécurité, envoyez un courrier électronique à :  
WW-EHS@carestreamhealth.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Emergency Telephone** CHEMTREC France +(33)-975181407  
CHEMTREC International 1-703-527-3887

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Attention

Contient Carbonate de potassium

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**2.3. Autres dangers**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH	SVHC candidates
Carbonate de potassium	Present	584-08-7	20-25	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT Single Exp. 3 (H335)	01-2119532646-36	
Diéthylène glycol	Present	111-46-6	5-15	Acute Tox. 4 (H302), STOT RE 2 (H373)	01-2119457857-21	

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

**Section 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Sensation de brûlure.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin**

Traiter les symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Ce produit n'est pas inflammable.

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

### 5.3

**Special protective equipment for fire-fighters** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer puis récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13).

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Reference to other sections

**Référence à d'autres sections** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Matières à éviter** Aucune information disponible.

**7.3**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Exposure Limits**

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Germany
Diéthylène glycol 111-46-6	-	STEL 69 ppm STEL 303 mg/m <sup>3</sup> TWA 23 ppm TWA 101 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Diéthylène glycol 111-46-6	-	-	-	-	TWA 2.5 ppm TWA 11 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Diéthylène glycol 111-46-6	STEL 40 ppm STEL 176 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 ppm TWA 44 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 10 ppm TWA 44 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 176 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA 23 ppm TWA 100 mg/m <sup>3</sup> STEL 69 ppm STEL 300 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle**

Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

**Protection des yeux/du visage**

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la

peau, les yeux et les vêtements.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

### Propriété

<u>pH</u>	<u>Valeurs</u>
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	11.1
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	aucune donnée disponible
<b>Densité</b>	1.372
<b>Hydrosolubilité VALEUR</b>	complètement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	aucune donnée disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	aucune donnée disponible
<b>Explosive properties</b>	aucune donnée disponible
<b>Oxidizing properties</b>	aucune donnée disponible

### Remarques/ • Méthode

@ 20 °C
aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
@ 20 °C
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

### 9.2

<b>Point de ramollissement</b>	aucune donnée disponible
<b>Masse molaire</b>	aucune donnée disponible
<b>Densité</b>	aucune donnée disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

<b>Sensibilité aux chocs mécaniques</b>	Aucun(e)
<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Aucun(e)

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

#### **10.4. Conditions à éviter**

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

#### **10.5**

Aucune information disponible.

#### **10.6**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Product Information</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.

##### **Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

##### **Mesures numériques de toxicité**

###### **Acute toxicity**

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	2,738.00 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	5,541.00 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)</b>	28.37 mg/l

51.49% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

##### **Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Carbonate de potassium	> 2000 mg/kg ( Rat ) Oral LD50 Rat 2000 mg/kg (Source: ECHA)	>2000 mg/kg ( Rabbit )	
Diéthylène glycol	12565 mg/kg ( Rat )	11890 mg/kg ( Rabbit )	4600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h Inhalation LC50 Rat >4600 mg/m <sup>3</sup> 4 h (aerosol, Source:

NICNAS)

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion cutanée/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.**Serious eye damage/eye irritation** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Carcinogenicity** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Reproductive toxicity** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.**STOT - repeated exposure** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Ecotoxicity** .**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Carbonate de potassium	-	-		440 - 880: <24 h Daphnia magna mg/L LC50
Diéthylène glycol	-	75200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through		84000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation:** .**Facteur de bioconcentration (BCF)**

Nom chimique	log Pow
Diéthylène glycol	-1.98

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Cette information est fournie pour aider les utilisateurs à une élimination appropriée des bains prêts à l'emploi préparés et utilisés selon les spécifications Carestream Health.

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Récipients vides** Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

**Emballages contaminés** Les déchets d'emballage contaminés par des résidus dangereux devront être éliminés en tant que déchets dangereux. Dans ce cas, le code déchet devient 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques. Consulter l'emballage du produit pour plus de renseignements.

**IMDG/IMO**

<b>14.1. ONU/n° d'identification</b>	UN3266
<b>14.2. Nom d'expédition</b>	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A
<b>14.3. Classe de danger</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3266, LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A, 8, III, Quantité limitée
<b>14.5. Polluant marin</b>	Aucun(e)
<b>14.6. Dispositions spéciales</b>	223, 274
<b>No EMS</b>	F-A, S-B

**ADR/RID**

<b>14.1. ONU/n° d'identification</b>	UN3266
<b>14.2. Nom d'expédition</b>	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A
<b>14.3. Classe de danger</b>	8
<b>Étiquettes ADR/RID</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3266, LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A, 8, III, Quantité limitée
<b>14.5. Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6. Dispositions spéciales</b>	274
<b>Code de classification</b>	C5
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(E)

**OACI/IATA**

<b>14.1. ONU/n° d'identification</b>	UN3266
<b>14.2. Nom d'expédition</b>	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a.
<b>14.3. Classe de danger</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a, 8, III
<b>14.5. Danger pour l'environnement</b>	Sans objet



**14.6. Dispositions spéciales**      Aucun(e)  
**Code ERG**                              8L

Pour de l'information sur le transport, rendez-vous à : <http://ship.carestream.com>

## **Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

COMMISSION REGULATION (EU) 2015/830 of 28 May 2015 Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006 with amendments.

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)  
 Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Persistent Organic Pollutants**

Sans objet

#### **Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009**

Sans objet

#### **Inventaires internationaux**

<b>AICS (Australie)</b>	N'est pas conforme
<b>DSL/NDSL</b>	-
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme
<b>IECSC</b>	N'est pas conforme
<b>KECL</b>	N'est pas conforme
<b>NZIoC</b>	N'est pas conforme
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme
<b>TSCA</b>	-

#### **Légende :**

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

No Chemical Safety Assessment has been carried out for this substance/mixture.

## **Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

**Legend Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA: Pondérée dans le temps

STEL:

Valeur limite à courte terme

Ceiling: Valeur limite maximum:

\*

Désignation « Peau »

Date de révision

11-10-2019

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**